

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 septembre 2024**

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Nicolas HERNANDEZ, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Josette AILLOUD, Maud CHEVALIER, Sandra HEINRICH, Laurent HANDCHUMACHER, Anne PEREZ, Cédric LAVABRE, Capucine DOMINGUEZ, Amandine RIOU

Excusés : *Laetitia KLEYKENS pouvoir à Antoine MARTINEZ*

Absente, *Carine CADILLAC,*

Quorum à 8 : - 13 présents – 2 absents

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal
du 28/05/2024**

PV approuvé à l'unanimité

**2) Approbation de la convention de partenariat pour la
gestion et l'organisation du centre de loisirs pour
l'année 2024-2025**

Suite de la non reconduction du contrat avec les FRANCAS qui géraient le centre de loisirs de la commune, Il s'agit d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'association VACANCES EVASION pour la gestion et l'organisation du centre de loisirs pour l'année 2024–2025

Délibération adoptée à l'unanimité

3) *Approbation du procès-verbal actant le transfert à Hérault Énergies des biens inscrits à l'inventaire de la commune*

Suite au transfert de compétences, éclairage public à Hérault Énergies, que nous avons voté le 1^{er} janvier 2023 il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau procès-verbal actant le transfert à Hérault Énergies des biens inscrits à l'inventaire de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité

4) *Délégation du conseil municipal au maire, pour procéder, si nécessaire, à des mouvements de CREDIT de chapitre à chapitre dans la M 57 pour le budget 2024*

Il s'agit d'autoriser le maire à utiliser la faculté de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres de la M 57 pour le budget 2024 (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président



Le secrétaire

